PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS PROJET ASSOCIATIF – ASSISES 2008

Contexte de la réflexion :

Notre mouvement a dépassé ses 25 ans d'existence et s'achemine vers ses 30 ans à vive allure. L'année 2008 est aussi l'année des 25 ans de notre mutuelle et des Éditions de la FFMC.

En 2 décennies, les Motards en Colère ont su prouver que la moto était assurable, que le risque maîtrisé pouvait se lier au plaisir, que la formation était un pilier fort du continuum éducatif, que le stagiaire soit ou non titulaire d'un quelconque document lui permettant de rouler.

Il y a 25 ans, les affaires étaient plus claires dans l'action : la communauté motarde était plutôt identifiée par son véhicule, ses rites, sa culture. Les ennemis étaient « ceux qui ne voulaient pas entendre parler de motos ». Et la FFMC, même balbutiante en terme d'organisation interne, pouvait compter sur des ressorts militants différents à l'époque. Le pendant était un long trajet devant la FFMC pour acquérir un statut d'interlocuteur pour faire avancer les dossiers motards, quotidien ou à venir.

Maintenant, le constat est différent. Notre Mouvement a acquis la capacité à mobiliser les motards et, au-delà, à modifier des réglementations, tout en entretenant des relations de négociations avec les pouvoirs publics. Du combat contre les radars automatiques (juridiquement et dans la rue) à la plainte contre les 100 chevaux, en passant par les feux de jour ou les groupes de travail du CERTU, la FFMC est partout où l'on parle moto et Sécurité Routière. Même là où l'on ne l'attend pas encore (le cyclo).

Les organigrammes de décision et de concertation ont évolué en 25 ans. La décentralisation est passée par là, la société de la concertation (vraie ou fausse) a multiplié les lieux de dialogue et de réflexion, qui, in fine, deviennent de vrais lieux de décisions auprès du pouvoir politique qui ne peut appréhender l'ensemble des problématiques du domaine. La naissance et le transfert continu des prérogatives autrefois attribuées à l'Etat vers les collectivités territoriales rendent de plus en plus complexes le parcours d'une décision, la mise en place de cette dernière, et (surtout) sa correction. Regardons simplement le schéma de répartition des financements obtenus sur des travaux routiers : Europe, Etat, Région, Département, Commune sont les financeurs réguliers d'une infrastructure routière sur nos routes. Dernièrement, avec le transfert complet de la gestion des routes départementales aux départements, le transfert de la gestion de la voirie aux Communes et par extension aux communautés de Communes, les relations avec les décideurs se sont complexifiées, éloignées du citoyen de base. Nos repères départementaux ont évolué et il nous faut nous réapproprier les nouveaux canaux de discussion. Ceci est d'autant plus difficile que la relation est devenue beaucoup plus politique. En effet, les élus départementaux et régionaux, organisés en commissions de travail, sous la responsabilité de vice président, avec des chargés de mission (souvent élu par ailleurs) sous la responsabilité du Président, sont clairement étiquetés et rattachés à des partis politiques, des programmes et des mandats. Ce ne sont plus les Messieurs Moto, rattachés à un Directeur départemental, à qui l'Etat laissait somme toute, une latitude plus grande quotidiennement, du moment que les budgets n'étaient pas dépassés. La politique, la vraie, celle qui organise notre société, est plus proche de nos actions, de nos décisions quotidiennes de militant de la moto et de la Sécurité Routière. Et ceci, c'est une tendance nouvelle forte qu'il faut d'ores et déjà intégrer et accepter, au risque de ne plus servir l'intérêt du motard. L'accepter, ce n'est pas s'encarter soi-même ou aliéner la FFMC (départementale ou nationale) à un parti, c'est accepter de nouvelles règles du jeu, avec d'autres interlocuteurs. L'accepter, c'est surtout comprendre les enjeux et les prérogatives de l'interlocuteur, car à la différence d'un Etat normalement neutre, une collectivité territoriale a des enjeux de renouvellement de majorité, des élections, des programmes, proche du territoire, ... Si rapport de

force il doit y avoir, il sera nécessairement différent.

Mais les élus ont également des techniciens qui les accompagnent au jour le jour. Tout comme les DDE, tout comme les services voirie et circulation des Communes ou regroupement de Communes, les CG (Conseils Généraux) et les CR (Conseils Régionaux) disposent de techniciens. Et comme tout technicien, même rendant des comptes à son élu de référence, il dispose du pouvoir de la disponibilité, du fait d'être là tous les jours et de préparer les dossiers pour les élus. Si nous n'y sommes pas, on parle de «motos » sans les usagers concernés.

Mais pourtant, à certains moments, il a fallu partir. Partir pour ne pas cautionner, partir pour faire prendre conscience, ... Partir pour être libre ? Le CNSR (Conseil National de la Sécurité Routière) est un symbole parfait imageant les propos précédents : un lieu de discussion (à l'origine) auquel nous sommes conviés à participer, devenu un lieu de décision et d'avalisation des politiques du Ministre, dans lequel notre voix ultra minoritaire n'était plus écoutée à un moment, mais qui a trouvé écho une fois parti avec fracas (car la dénonciation d'alors s'est trouvée justifiée). Or, la question de notre retour est souvent posée. Elle l'est d'ailleurs de nouveau cette année puisque la Déléguée Interministérielle nous invite à y revenir.

Ces constats se retrouvent aussi bien au niveau national qu'au niveau local. Ce qui se vit localement en terme de positionnement et de questionnement, se pose également au niveau national. La complexité des schémas de concertation et de décisions, les délais de décisions et la technicité grandissante des dossiers (entre autre grâce à l'Europe) font que la capacité des militants se trouvent questionnée. Certains ont pris le parti de la simplicité : « la FFMC me permet de faire ce qui me plait, le reste, je ne m'en occupe pas ». Et de là, viennent bon nombre de crispations entre le national et le local.

Pourtant, qui d'autre que la FFMC peut mobiliser une telle énergie sociale dans notre pays ? De fait, nous représentons une forme d'action collective que nous retrouvons ailleurs dans la société, dont nous reprenons certains aspects, dont nous pouvons nous imprégner, tout en cultivant nos propres spécificités. Pouvons-nous pour autant en déduire que cette force bénévole est une matière spontanée ? Les récents aléas financiers nous prouvent le contraire. Ce n'est pas parce qu'on est pratiquant de la moto que l'on adhère à la FFMC.

Alors, la FFMC, qu'est ce que c'est ? Pas autre chose que la FFMC d'il y a 25 ans. La différence provient surtout de l'environnement autour de la FFMC. Et la FFMC n'a pas encore fini sa « révolution culturelle » pour s'adapter à ce nouvel environnement. D'ailleurs, l'a-t-elle seulement commencée ? La FFMC ne peut plus se réduire à sa seule dimension de « mobilisation dans la rue », se réduire à sa dimension « moto passion », se réduire à sa dimension « bénévole technicien omniprésent », ... Il faut interroger nos pratiques quotidiennes, il faut interroger nos forces et faiblesses, il faut se questionner sur la place du bénévole et du technicien... Mais ceci, touiours en se reposant sur les fondamentaux de notre histoire.

La FFMC est née de la contestation d'un acte discriminant (la vignette moto) en fédérant des individus et des collectifs plus ou moins formels (MCP, MC). A-t-elle fait autre chose depuis ? A-t-elle dévié de ce que lui ont demandé ses fondateurs ? Non, mais en s'adaptant au combat, en s'adaptant à ses interlocuteurs. Maintenant, l'enjeu de la FFMC est de pouvoir de nouveau s'adapter, tout en restant une vraie force de contestation, une alternative à la pensée unique, un organisme portant un projet sociétal de « mieux vivre ensemble » sur la route et ailleurs, tout en accompagnant les bonnes volontés privées et publiques qui vont dans le sens de nos valeurs. C'est la convergence d'un faisceau de valeurs pour un même objectif qui fait que la FFMC peut s'allier avec un tiers, rien d'autre. La FFMC en tant qu'acteur public intervenant sur la route, espace public à partager s'il en est, porte des valeurs et des ambitions pour la société qui dépassent largement le simple cadre de la route et des trottoirs. Il suffit de relire le préambule de nos statuts nationaux, plus clairs et ambitieux que ceux de bon nombre d'associations :

En 1980, au moment où pratiquer la moto était un moyen d'affirmer sa passion pour la liberté et son attachement à la solidarité, une façon de se démarquer et d'afficher son anticonformisme, la Fédération Française des Motards en Colère (F.F.M.C.) est née d'un combat collectif contre la politique motophobe des pouvoirs publics.

../..

Elle agit également pour promouvoir les valeurs de solidarité, d'égalité et de liberté, visant à permettre au plus grand nombre la pratique des deux et trois roues motorisés (du cyclo au gros cube), dans un esprit de responsabilité et d'entraide.

Elle préserve son indépendance vis à vis de tout pouvoir, et rassemble les motards sans discrimination. Elle se prononce contre le racisme et tout ce qui tendrait à instaurer des discriminations, que ce soit l'origine ethnique, le niveau social, les choix politiques ou religieux, l'âge, le sexe ou les préférences sexuelles. Elle fonde son action sur la responsabilisation et la tolérance. Partie prenante du mouvement social, elle favorise l'intervention des motards en tant que citoyens.

Dans la continuité de ses valeurs, la F.F.M.C. se reconnaît dans les principes de l'Economie Sociale, qui placent en son centre les individus, le fonctionnement démocratique, et où le profit n'est pas une finalité. Elle en soutient les fondements par ses actions et ses prises de position, que ce soit dans les instances de la Fédération ou dans les structures qu'elle reconnaît comme appartenant au Mouvement F.F.M.C.

Liberté, solidarité et responsabilité, de façon collective et individuelle, lutte contre les discriminations, interventions citoyennes dans la société, lutte contre le corporatisme et le communautarisme, y compris motard, car c'est bien en prenant toute sa place dans la société que cette dernière la reconnaitra.

La réflexion sur le projet associatif de la FFMC touche tout le monde, du motard sympathisant au motard adhérent, et au-delà de l'appartenance à une communauté. Cette réflexion touche à l'essence même de notre conception du « mieux vivre ensemble ». Voulons-nous être ensemble dans la Fédération comme nous voulons l'être dans la société ? Oui, mais pas nécessairement cette société-ci. Une autre, moins agressive, moins individualiste, plus humaine, plus solidaire, plus démocratique. La FFMC est bel et bien un acteur de transformation de la société, parce que chacun des acteurs individuels qui passent au sein de notre Fédération, est et sera aussi acteur dans la société dans son ensemble. Il faut donc lui apporter des clés de lecture, des analyses, des outils pour être plus citoyen, plus solidaire et prendre toute la place nécessaire à son rôle d'acteur.

En cela, le projet fédéral est sociétal et donc politique.

Pour y arriver, il faut que la FFMC vive et se développe auprès de sa base légitime : les utilisateurs de 2 et 3 motorisés. Qu'il soit en mobylette ou en side-car, l'individu casqué roulant sur un engin motorisé à 2 ou 3 roues nécessitant une attestation administrative, dans un but de plaisir, de déplacement pratique ou professionnel, doit pouvoir trouver un lieu pour échanger, s'enrichir, se défendre et comprendre son environnement. La FFMC, ses structures existantes et à créer, doivent pouvoir répondre à ses besoins.

Le fait d'utiliser un deux-roues motorisé ne doit pas être synonyme de délinquant en puissance, traité injustement par les pouvoirs publics. Ceci étant dit, on sent pertinemment que cela ne suffit pas, laissant un goût d'inachevé. Cette injustice ne se trouve pas que dans le regard de l'autre vis à vis de l'utilisateur de moto ou de cyclo, mais également, voire surtout, dans la raison même de la discrimination : la différence. Cet élément est important dans notre Mouvement car nous revendiquons le droit d'être « comme les autres, mais différents ». Nous demandons à être traités comme les voitures, les vélos dans le trafic routier, tout en précisant que notre particularité de véhicule pratique, économe et fluidifiant est un atout pour la route, mais un danger spécifique en raison de l'absence de carrosserie.

La réaffirmation par les militants pour la FFMC de faire reconnaître le 2RM comme un véhicule

comme un autre a été faite, de façon explicite. Du cyclo au side-car, de la sportive à la collection, de Madame à Monsieur, du «passionné » au pragmatique, du loisir au professionnel, tout citoyen doit pouvoir faire du 2RM dans des conditions d'accès et de pratiques classiques. Ce rappel conditionne des discussions à venir sur les permis, les âges d'obtention, les assurances, la formation, ...

Il faut que la FFMC continue à développer son approche de « la moto sous toutes ses formes d'utilisation », pour toute utilisation et à tout âge.

Ceci induit une Fédération présente à tous les stades de la construction d'un motard, de l'école à l'entreprise, de l'enfant aux pratiquant expérimentés, du passionné à l'irrégulier. Et cela impose de développer la capacité de notre Fédération à s'appuyer non plus seulement sur ses ressentis, mais sur les acteurs mêmes, par leurs représentants ou en direct. Exemple : la FFMC doit pouvoir parler de la « moto en entreprise ». Elle doit donc pour cela s'appuyer sur des motards utilisant professionnellement son 2RM. Il faut pouvoir lui trouver une place pour échanger, recueillir ses attentes, les formaliser et les faire avancer. Pareil pour le collectionneur, le motard vert, le sidecariste, le cyclomotoriste, le scootériste, ... Au-delà de l'incantation, il faut trouver les lieux et les faire vivre, au risque d'en rester au stade des souhaits, et de décevoir. Les structures du Mouvement seront bien entendu, là encore, des sources d'informations importantes. Comment parler des scootéristes sans eux et sans s'appuyer sur l'expérience de l'AMDM ou des Editions ?

RESOLUTION 1:

Reprenant le préambule de ses statuts nationaux, la FFMC est une association agissant pour permettre aux utilisateurs d'engins motorisés à 2 et 3 roues, dans un but personnel ou professionnel (mais non sportif) de se défendre, de comprendre et d'agir sur l'environnement encadrant sa pratique. Pour cela, elle développe l'action collective à tous les niveaux et elle investit les lieux de décision, par la discussion, la négociation, l'action de groupes de pression (lobbying) et la mobilisation de rue si besoin.

L'enjeu de la jeunesse est vital pour notre société. Parce qu'il est inacceptable de voir le désintérêt flagrant de l'Etat pour une Sécurité Routière responsable, il est d'autant plus inacceptable de voir le même désintérêt à ne rien faire pour améliorer la sécurité des enfants. Sauf à matraquer et contrôler, les pouvoirs publics jouent les hypocrites à ne pas investir sur le long terme pour améliorer durablement la Sécurité Routière de ses jeunes, de nos enfants. La FFMC possède l'expérience des actions auprès des jeunes. Parce qu'un enfant peut être un futur motard, parce

RESOLUTION 2:

Se basant sur la notion de continuum éducatif, c'est-à-dire sur une démarche pédagogique, continue et régulière auprès des acteurs concernés, la FFMC s'implique à développer des actions auprès de la jeunesse par l'intermédiaire de la Commission ERJ2RM. Cette Commission, sous la responsabilité du BN, fédère les acteurs, dans le Mouvement et hors Mouvement, permettant le développement de la conscience routière et de la citoyenneté des enfants et adolescents. Elle interviendra dans le cadre des valeurs du Mouvement : prévention, concertation, citoyenneté et collectif, valeurs de l'éducation populaire.

Le mouvement FFMC n'est pas corporatiste et a l'ambition de parler pour tous ceux qui se retrouvent dans ses combats et ses valeurs. Derrière les mots, la FFMC met du sens. Derrière la solidarité, il y a l'aide apportée par le collectif à l'individu dans le besoin, le soutien du plus fort au plus faible, le lien relationnel entre des personnes souhaitant aller dans le même sens. Nous

devons donc travailler avec des personnes et collectifs partageant les mêmes valeurs et les mêmes objectifs.

RESOLUTION 3:

Parce que la FFMC porte des valeurs et des objectifs, parce que le fond ne peut être détaché de la forme, la FFMC Nationale et ses antennes départementales peuvent établir des partenariats avec des individus ou des collectifs partageant les mêmes valeurs et objectifs. Les partenaires privilégiés sont les structures reconnues par le mouvement et les acteurs dont les objectifs et méthodes sont compatibles avec les statuts de la FFMC. Le Bureau National est le garant de ces orientations et pourrait donc intervenir pour rappeler l'éthique des partenariats.

Ceci n'empêche pas des actions en commun avec des acteurs autres, mais des partenariats privilégiés qui se ferait contre cette résolution serait par nature contreproductifs et non reconnus par le mouvement.

Derrière la liberté, il y a l'envie de pouvoir prendre du plaisir, et non l'irresponsabilité individuelle. On sait que l'utilisateur de 2RM n'a pas une « vie monotone et stable », il a des enfants, se retrouve au chômage, travaille, divorce, reprend la moto, en change, ... Et c'est bien cette diversité qu'il faut comprendre, analyser et retenir pour défendre l'ensemble des utilisateurs de 2RM. C'est l'intérêt d'une Fédération Nationale, ne reposant pas sur une vision restreinte territorialement et unique en terme d'utilisation.

Derrière la colère, il y a la méfiance. Oui, le Mouvement des Motards en Colère est un mouvement qui inspire de la méfiance. Pas de la méfiance par peur de ses réactions, mais de la méfiance par rapport à sa capacité à réagir, à agir et à apporter des réponses cohérentes et responsables. Le Mouvement sait mettre la pression au bon moment, avec responsabilité et fermeté, pour être un interlocuteur écouté et actif dans les débats.

La Sécurité Routière devrait porter ces valeurs également mais elle ne réagit qu'aux orientations d'une société de plus en plus sécuritaire, déresponsabilisante (donc culpabilisante), dont les décisions ne sont plus prises par des élus, mais par des « experts » à qui on a donné tout pouvoir. Et un expert, par nature, est impossible à évincer avec un vote, et difficile à contester sans mettre d'énormes moyens financiers. La FFMC n'est pas une association d'experts de la moto, elle est une association regroupant des individus et personnes morales se fédérant sur des valeurs communes, dont le plus petit dénominateur commun est l'utilisation d'un 2 ou 3 roues à moteur, et s'appuyant notamment sur l'expérience et la technicité des experts qu'elle a su fédérer (experts de l'assurance, de la formation, de la presse, de l'éducation populaire,).

Pour atteindre ses objectifs, il faut que la Fédération s'adapte, se développe, accompagne ses acteurs et mette en place de nouveaux outils, en s'appuyant sur une démocratie appuyée et développée.

DEMOCRATIE LOCALE:

La Fédération est composée de structures reconnues statutairement par la FFMC, d'associations nationales adhérentes, d'antennes départementales et d'individus. Tous ses acteurs participent à leur échelon à la construction de la Fédération Nationale, soit simplement par la cotisation, soit par le fait d'être un relais d'opinions, soit par leur investissement actif. Chacun à son niveau est un élément constitutif du Mouvement FFMC.

Porteuse de valeurs, la FFMC ne peut prétendre à fédérer tous les utilisateurs de 2 et 3 roues à moteur. Elle ne peut prétendre à fédérer les personnes partageant ses valeurs ci-dessus décrites et affirmées depuis presque 30 ans. Il faut donc abandonner l'idée d'une fédération à 2 millions d'adhérents, voire même à 50 000 adhérents. D'autant qu'à la différence de la FFM, aucune obligation n'existe entre le motard et la FFMC, sa venue est libre, volontaire et désintéressée. Le premier travail d'approche se fait au niveau départemental. L'antenne est donc le premier maillon de la chaine permettant à l'individu (majoritairement) ou au collectif organisé (MC par exemple) de venir à la FFMC.

RESOLUTION 4:

L'antenne départementale est le premier élément de construction de la Fédération Nationale. Son travail permet la promotion des idées, le développement de la mobilisation et la reconnaissance de la Fédération Nationale. En cela, la Fédération Nationale (BN+SN) doit apporter tous les outils nécessaires à un travail efficace des militants de terrain. La responsabilité des antennes est forte devant l'individu, devant la Fédération Nationale et devant les structures, car cette complémentarité est le ciment de toutes les actions du mouvement. Si l'un des acteurs est faible, c'est tout le Mouvement qui s'affaiblit. Chaque élément est responsable et redevable du travail de l'autre, n'importe où sur le territoire, quelle que soit sa taille.

Affaiblir l'un. c'est affaiblir l'autre.

Le Conseil de Région tel que défini dans les statuts nationaux est le lieu privilégié pour l'animation régionale des antennes départementales. Parce qu'il est le regroupement régulier des militants actifs des antennes, il est le plus à même de comprendre des conflits locaux, des gérer des différends et d'aider à leur résolution. Le conseil de région peut donc être amené à écouter et apporter des solutions à des conflits locaux entre individus et/ou entre antennes. S'il ne peut y arriver, le Bureau National peut être sollicité pour intervenir dans un deuxième temps.

RESOLUTION 5:

Les Conseils de Région sont le lieu d'échange et de travail entre les antennes départementales et les structures. Pilotés par la Fédération Nationale, ils rassemblent les antennes par zone territoriale et les représentants des structures nationales, pour échanger sur un ou plusieurs sujets proposés par la Fédération Nationale. Ils sont le lieu de mise en application des décisions nationales de la Fédération au niveau régional : des activités, des adhésions, des réseaux d'influences et des antennes départementales.

RESOLUTION 6:

La création d'une antenne départementale se coordonne dans le Conseil de Région dont elle dépend. Les motards souhaitant créer une antenne participent à un Conseil de Région, expliquent leur projet. Le Conseil de Région échange, conseille et donne un avis consultatif complémentaire à celui des antennes marraines. L'instance nationale de la Fédération tranche. L'instance nationale se doit de motiver sa décision au Conseil de Région. L'antenne départementale ainsi créée est autorisée à porter le nom de la FFMC, et est validée définitivement aux assises suivantes, après au moins un an révolu d'activité.

RESOLUTION 7:

La réactivation d'une antenne départementale se coordonne dans le Conseil de Région dont elle dépend. Les modalités sont les mêmes que celles de la résolution 6.

RESOLUTION 8:

La mise en sommeil d'une antenne départementale se coordonne dans le Conseil de Région dont elle dépend. Les antennes départementales du Conseil de Région proposent la mise en sommeil d'une antenne départementale à l'instance nationale de la Fédération qui tranche. La mise en sommeil entraîne la dissolution administrative de l'association départementale, le retrait de l'antenne départementale de l'annuaire national et le rattachement des adhérents aux antennes départementales voisines ou au National, le choix devant leur être proposé. Les fonds restant sur les comptes de l'antenne départementale seront remontés au National sur un compte spécifique d'épargne. Les fonds seront intégralement reversés à l'antenne départementale en cas de réactivation, les intérêts resteront au National pour couvrir les frais de gestion.

Sous la responsabilité du BN, la FFMC s'est doté d'une commission des coordinateurs qui vise à impliquer davantage les antennes départementales dans les décisions nationales et à permettre la mutualisation des expériences des antenne départementales, avec les apports des structures du mouvement qui sont invitées à participer aux réunions. Dans ce cadre, la Commission a proposé le texte définissant le rôle d'un exécutif d'antenne départementale ci dessous :

RESOLUTION 9:

Conseil départemental.

Constitué de membres élus par les adhérents de son antenne départementale, il a parmi ses fonctions d'assurer le lien entre les adhérents et la FFMC Nationale. Comme prévu par les statuts, il contribue au nom de l'antenne départementale aux orientations politiques, et stratégiques lors des réunions du Mouvement et s'assure de leurs mises en application lors d'actions locales.

Le Conseil départemental se doit d'être représenté par au moins un de ses membres aux rendez-vous nationaux - avec à minima les Assises et les Journées Techniques et d'Informations -, de tenir, ou faire tenir, régulièrement informée la FFMC Nationale sur les actions locales et de veiller à la stricte application de l'article 3 du Règlement Intérieur de la FFMC Nationale.

En cas de manquement constaté, le Conseil de Région peut alerter la FFMC Nationale.

RESOLUTION 10:

La FFMC se donne comme objectif de couvrir l'ensemble des départements métropolitains dans les 3 ans par des antennes départementales actives et présentes aux rendez vous nationaux. Cet engagement relève aussi bien de l'engagement de l'instance nationale que des antennes départementales déjà présentes. Le lieu privilégié pour animer cette résolution est le conseil de région.

RESOLUTION 11:

Pour fidéliser ses adhérents et en gagner de nouveaux, la FFMC propose le paiement par prélèvement automatique bancaire (fractionné ou non) et le paiement de la cotisation par carte bancaire (sur le site). Ce système est opérationnel au 01/01/09 pour la prochaine campagne d'adhésion. Cette gestion se fait via la Trésorerie Nationale par l'intermédiaire d'un bulletin d'adhésion unique à toute la Fédération. Ce bulletin permet de qualifier plus précisément notre fichier adhérent (par exemple : profession, adresse mail, souhait d'investissement, compétences, inscription aux listes d'information par mail, réception électronique du CdIF ...).

L'échelon national de la Fédération n'est plus la simple addition des membres du BN. Et n'est pas non plus le somme des expériences des antennes départementales FFMC dont est issu chaque membre. L'expérience acquise par le National, la transmission entre dirigeants de la culture, le développement d'une culture de l'écrit et l'efficacité de la structure salariée font que les élus nationaux composent une direction nationale. La responsabilité de la direction nationale est de développer la Fédération, répondre à ses attentes et à celles de l'extérieur, préparer la réflexion en amenant les outils et les éléments, prendre des décisions quotidiennes dans le respect des grandes orientations nationales.

Là aussi, la complexité de l'environnement fédéral, le nombre d'antenne départementales, la fonction d'employeur et les évolutions sociétales transforment la fonction au fur et à mesure de l'avancée des mandats. La transformation du bénévolat et les difficultés de la vie font que l'engagement doit être accompagné. La Fédération, prônant la responsabilité individuelle et collective, ne peut nier la difficulté pour certains de s'investir. Et même ceux qui ont décidé de s'investir ne peuvent pas avoir d'objectifs et de contraintes insurmontables sur le plan de la volonté et de l'organisation personnelle. Ou sinon, le risque à terme est de se retrouver avec des cadres retraités franciliens comme dirigeants nationaux... Parce qu'ils auront le temps, l'argent et la facilité d'organisation personnelle!

RESOLUTION 12:

Les membres du Bureau National sont élus sur la base d'une profession de foi, envoyée avant les assises. Les candidatures spontanées seront l'exception. Pour être candidat, il faut au minimum 2 ans d'ancienneté d'adhésion.

La structure salariée technique permet de rendre efficace le travail des bénévoles en apportant des éléments de réflexion et d'actions. Elle permet aussi d'être contacté facilement par l'extérieur (presse, administrations, ...) et par les acteurs internes. Elle facilite le travail de l'instance nationale et accompagne le développement local de la Fédération par le soutien aux militants. Basée sur un contrat de travail, la structure salariée n'a pas de responsabilité politique, sauf en ce qui concerne le Délégué Général.

Quelle que soit l'activité d'une association, la principale reste la communication : vers ses adhérents, vers ses partenaires, vers ses détracteurs, vers la presse, etc... La Fédération Nationale porte des valeurs, un projet de Sécurité Routière, un projet de société et doit communiquer au plus grand nombre ce qu'elle pense, fait et dit.

RESOLUTION 13:

La FFMC édite un journal appelé « Le Caillou dans la flague », avec en sous titre : Le journal des Motards en Colère. Ce journal est envoyé aux adhérents et partenaires de la Fédération. Son contenu reprend les activités de la Fédération Nationale, des relais départementaux et les grands sujets de Sécurité Routière et sociétaux sur lesquels la Fédération souhaite communiquer. Il est proposé sur abonnement électronique dans un premier temps, puis à étudier, en abonnement papier. D'ici 3 ans, il sera le journal des motards en colère et il permettra de fidéliser nos adhérents et de développer nos relais d'opinion dans le milieu motard et autres. Véritable outil de communication, sa transformation nécessite des ressources à l'existant humaines complémentaires (un chargé de communication).

RESOLUTION 14:

La Fédération recrute un responsable de la communication au sein de la structure salariée nationale. Son rôle sera de développer la notoriété de la Fédération Nationale, d'améliorer les relais d'opinion dans la société, de gérer les relations avec la presse et de développer la communication interne entre les différents acteurs du Mouvement. Il aura à gérer, entre autres, les outils existants de communication (Caillou, bulletin de liaison, site internet, ...), à les développer et à en créer d'autres pour répondre aux besoins et objectifs que la Fédération Nationale lui assignera. Ses objectifs principaux seront : le développement du nombre des adhésions, la fidélisation et la connaissance des adhérents, l'amélioration et la diffusion de l'image de la Fédération et de ses valeurs vers l'extérieur.